6 MOTIONS D'ORIENTATON POUR L'AG 2015

NB : chaque motion est suivie d'une note d'éclairage du CA dans un encadré à part.

2 MOTIONS D'ORIENTATON « MÉDIATION, SORTIE DE CRISE ET RÉHABILITATION »

MOTION N°1 « SORTIE DE CRISE ET RÉHABILITATION »

Motion proposée par :

ACDN
A.V.E.N.I.R 84
Bien profond
Brut de béton production
CANVA
CIREN
Confluence PSDN 78/95
EELV Aquitaine
FRAPNA 26
Négajoule!
SDN 26/07
SDN 34
SDN 38
SDN 53
SDN 72
SDN Berry-Puisaye
SDN Bugey
SDN Diois
SDN Lot
SDN Moselle
SDN Touraine
SNP Paris
Stop Fessenheim
Solaire 2000
SUD Rail
Tchernoblaye
VSDN Golfech
Vosges Alternatives au Nucléaire

Phrase de synthèse soumise au vote de l'AG :

En décidant à plus de 60 % de voter une déclaration de réhabilitation des membres du CA évincés lors de l'AG de 2010, l'AG de janvier 2014 donnait un signal fort au CA du Réseau pour que soit mis fin, dans l'intérêt de toutes et tous, aux procédures juridiques entre les parties.

L'AG de 2015 et le Congrès qui suivra devront être l'occasion pour une nouvelle équipe, en s'appuyant sur les résultats de la médiation en cours et sur l'exigence votée de réhabilitation, de clore définitivement les procédures civiles et prud'homales en reconnaissant que les évictions du CA et le licenciement du salarié en 2010 étaient injustifiés et inacceptables.

En conséquence, si la médiation n'aboutit pas, le Réseau déposera de nouvelles conclusions en ce sens auprès de la cour d'appel de Lyon et du conseil des prud'hommes. Une telle décision n'impliquera pas le retour des évincés au CA, mais les confortera dans leur dignité et leur légitimité de militantes et militants antinucléaires.

Cette motion n°1 a reçu un vote d'irrecevabilité du CA.

Note d'éclairage du Conseil d'administration :

Cette motion se veut une motion de sortie de crise et la volonté exprimée pour cela est largement partagée par une grande majorité des associations membres du Réseau "Sortir du nucléaire" : trouver une issue à cette crise et pouvoir aller de l'avant pour consacrer toute notre énergie à la lutte antinucléaire.

Pour autant, le CA fait les remarques suivantes :

1- Cette crise est due en partie au fait que des personnes estiment que les obligations statutaires n'ont pas été respectées en 2010. Donc, nous ne pouvons pas aujourd'hui prendre des décisions qui pourraient être contestées après l'AG, au risque de provoquer une nouvelle crise. Seul, le CA a pouvoir de décider d'ester en justice (articles 10.15 et 20 du règlement intérieur) ce qui suppose son corollaire : transiger, se désister. L'AG agissant dans le respect des statuts ne peut pas voter une motion qui imposerait au CA de prendre une décision de se désister d'une instance ou d'une action. Et comme le prévoit l'article 31.9 du règlement intérieur les motions sont irrecevables si elles sont contraires aux statuts.

Au regard des statuts du Réseau "Sortir du Nucléaire", cette motion se révèle donc irrecevable.

2- Sur le plan moral, de la même manière, si au final l'un ou l'autre des protagonistes se sent lésé, cela risque de prolonger ou de ranimer le contentieux. Et c'est ce que cette motion provoquerait si elle était votée en rejetant arbitrairement la responsabilité d'un côté.

3- Enfin, d'après le dernier paragraphe de la motion, la condition que la médiation n'aboutisse pas pour appliquer certaines décisions paraît respecter celle-ci mais fait en réalité exactement le contraire : comment penser que des bénéficiaires potentiels des décisions prises en cas d'échec de la médiation puissent avoir un moindre intérêt à ce que cette médiation aboutisse ?

Cette motion ne favorise donc pas le processus de médiation en cours et l'arrêt des poursuites juridiques en cours.

MOTION N°2
« POUR UNE RESOLUTION EQUILIBREE DU CONFLIT »

Motion proposée par le CA du Réseau "Sortir du nucléaire"

Avec le soutien des Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Groupe Brivadois Sortir du nucléaire, Les désobéissants, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL), La Ruche de l'écologie, Rhône Alpes sans nucléaire, Oui à l'avenir, Sortir du nucléaire Yonne, Stop Transports-Halte au Nucléaire.

Texte explicatif de la motion :

Considérant que :

- De nombreux groupes et militants du Réseau n'ont pas vécu les événements de la crise interne qui a éclaté en 2010. Pourtant, tous sont touchés par les répercussions de ce conflit qui dure depuis près de 5 ans et souhaiteraient le voir prendre fin ;

- Trois des dix-huit administrateurs qui constituaient le CA révoqué dans son ensemble lors de l'AG de février 2010 contestent cette révocation devant le tribunal de grande instance ; ils ont fait appel en 2013 du jugement de première instance qui les déboutait de leur plainte et les condamnait à payer au Réseau des frais de justice que le CA a décidé de ne pas réclamer ; l'audience en appel est désormais convoquée le 4 mars 2015 ;

- Stéphane Lhomme conteste devant le conseil des prud'hommes son licenciement décidé en 2010 par le CA provisoire élu lors de l'AG de février 2010 ; il a demandé et obtenu la suspension de l'instruction par les prud'hommes dans l'attente du jugement en appel concernant la plainte des trois

administrateurs ;

- Des salariés et des administrateurs du Réseau font l'objet depuis cinq ans d'attaques récurrentes qui mettent en cause (auprès des groupes membres de la fédération) leur honnêteté, leur compétence et la réalité de leur engagement au service de l'association et de la lutte antinucléaire ;

- Le conflit et ses répercussions au sein de la fédération ne pourront prendre réellement fin qu'à la condition que les termes d'un accord éventuel soient équilibrés et honorables pour toutes les parties prenantes et que les souffrances générées pour chacune d'entre elles soient reconnues.
- Un processus de médiation a été impulsé début 2014 pour traduire en actes la volonté de réconciliation exprimée explicitement et notamment par la déclaration de réhabilitation votée par l'AG 2014 ;

- Cette démarche de médiation, menée par deux médiateurs professionnels intervenant bénévolement, pourrait aboutir à une sortie de ce conflit par le haut, sans gagnant ni perdant, afin de permettre un apaisement durable des tensions, rendant possible à chaque partie prenante de tourner la page et de poursuivre sereinement la lutte antinucléaire ;

- Plusieurs salariés et administrateurs actuels ont rencontré les médiateurs et ont donné leur accord pour s'engager dans le processus de médiation ;

- Le 29 novembre 2014, Stéphane Lhomme, Pierre Péguin, Frédéric Boutet et Véronique Marchandier ont rendu publique leur réponse à la proposition de rencontre collective des parties prenantes formulée par les médiateurs. Ils y indiquent que « la médiation proposée suscite de nombreux questionnements » parmi eux. S'ils se déclarent « ouverts pour une rencontre qui pourrait se dérouler sous l'égide des médiateurs s'ils en sont d'accord, ou sinon d'autres personnes neutres », ils précisent clairement qu' « il ne s'agirait donc pas d'une médiation à proprement parler, mais d'une discussion qui permettrait peut-être de faire avancer la situation»;

- Nous continuons de soutenir, moralement et matériellement, et d'encourager la tenue d'une médiation entre les parties prenantes, estimant que ce serait la meilleure voie vers une sortie de crise par le haut. Néanmoins, nous prenons acte de la difficulté à mettre en place dans un délai prévisible une médiation dans des modalités acceptées par toutes les parties.

> **Paragraphe de synthèse soumis au vote de l'AG :**
>
> ***Le Réseau "Sortir du nucléaire" soutient, moralement et matériellement, la poursuite par les parties prenantes du processus de médiation initié en 2014, estimant que ce serait la meilleure voie vers une sortie de crise par le haut.***
>
> ***Toutefois, s'il n'était pas obtenu l'accord de toutes les parties prenantes pour qu'au moins une première session de médiation collective ait lieu au cours du premier semestre 2015, l'Assemblée générale, dans le respect des pouvoirs du Conseil d'administration (tels que définis par les statuts et le règlement intérieur de l'association), mandate le CA pour qu'il impulse au cours du second semestre 2015 une négociation avec Stéphane Lhomme et les trois administrateurs plaignants.***
>
> ***L'objectif de cette négociation sera alors de parvenir dans un délai raisonnable à un accord de résolution du conflit, dans des termes et conditions équilibrés et honorables pour toutes les parties prenantes, de sorte que l'arbitrage ultime n'en soit pas laissé aux tribunaux. L'accord conclu devra donner lieu, auprès de l'ensemble des groupes de la fédération, à la publication conjointe et concertée entre les parties prenantes d'une déclaration commune mettant publiquement fin au conflit.***

4 MOTIONS D'ORIENTATON

« FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU »

MOTION N°3
« POUR UN CONGRES DU RESEAU SORTIR DU NUCLEAIRE »

Motion proposée par :

ACDN
Armes Nucléaires Stop
A.V.E.N.I.R. 84
Bien profond
Brut de béton production
CANVA
CIREN
Collectif SDN Pays de Saint-Malo
Confluence PSDN 78/95
Les Désobéissants
EELV Aquitaine
FRAPNA 26
Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté
Négajoule!
La Ruche de l'écologie
SDN 26/07
SDN 34
SDN 38
SDN 53
SDN 72
SDN Berry-Puisaye
La Ruche de l'écologie
SDN 26/07
SDN 34
SDN 38
SDN 53
SDN 72
SDN Berry-Puisaye
SDN Diois
SDN Lot
SDN Moselle
SDN Sud Ardèche
SDN Touraine
SNP Paris
Stop Fessenheim
Solaire 2000
SUD Rail
Tchernoblaye
VSDN Golfech
Vosges Alternatives au Nucléaire

Phrase de synthèse soumise au vote de l'AG :

L'Assemblée Générale réunie ce jour décide d'organiser courant 2015 un 1er Congrès du Réseau ouvert à tous les groupes et mouvements antinucléaires pour enclencher une nouvelle dynamique dans le Réseau.

Ce Congrès définira les bases d'un nouveau fonctionnement : orientation stratégique, statuts, élections du CA, territorialité, …

Le Conseil d'Administration élu à cette Assemblée Générale aura pour mission l'organisation de ce Congrès conjointement avec tous les groupes volontaires.

Cette motion n°3 a reçu un vote favorable de recevabilité du CA et elle est soutenue par le CA

Note d'éclairage du Conseil d'administration :

Soutenu par le conseil d'administration, le projet de Congrès du Réseau "Sortir du nucléaire" est issu d'une volonté de l'Assemblée Générale 2014.

Il s'agit à cette Assemblée Générale 2015 de valider officiellement ce Congrès comme un processus qui sera mis en oeuvre en 2015 par le CA élu et les groupes volontaires.

Cette motion est recevable et est soutenue par le conseil d'administration.

MOTION N°4
« RÉGIONALISATION / DÉCENTRALISATION »

Motion proposée par :

ACDN
Armes Nucléaires Stop
A.V.E.N.I.R. 84
Bien profond
Brut de béton production
CANVA
CIREN
Collectif SDN Pays de Saint-Malo
Confluence PSDN 78/95
Les Désobéissants
EELV Aquitaine
FRAPNA 26
Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté
Négajoule!
La Ruche de l'écologie
SDN 26/07
SDN 34
SDN 38
SDN 53
SDN 72
SDN Berry-Puisaye
La Ruche de l'écologie
SDN 26/07
SDN 34
SDN 38
SDN 53
SDN 72
SDN Berry-Puisaye
SDN Diois
SDN Lot
SDN Moselle
SDN Sud Ardèche
SDN Touraine
SNP Paris
Stop Fessenheim
Solaire 2000
SUD Rail
Tchernoblaye
VSDN Golfech
Vosges Alternatives au Nucléaire

Phrase de synthèse soumise au vote de l'AG :

Lors de l'AG 2014, la commission refondation a présenté trois scénarios. Celui qui s'est avéré majoritaire proposait une régionalisation associée à un processus de décentralisation.

Cette proposition doit être approfondie et rediscutée lors du Congrès du Réseau en 2015 afin de donner plus de représentativité et d'efficacité aux régions et/ou aux bassins de lutte ainsi qu'aux groupes thématiques.

Cette motion n°4 a reçu un vote favorable de recevabilité du CA.

Note d'éclairage du Conseil d'administration :

Le scénario de régionalisation qui a reçu le plus de voix lors de l'AG 2014 est le scénario n°2 "Processus pour une régionalisation expérimentale" mais, lors d'un 3e tour de votes, ce scénario n'a pas été adopté par l'AG car il n'a pas franchi la barre (arrêtée lors de l'AG) de la majorité qualifiée des 2/3 (66,66%) avec 53,5 % des votes exprimés et 46,9 % des votants.

Cette motion est conditionnée à l'adoption par l'AG de la motion "Congrès" et propose d'aborder la question de la "régionalisation associée à un processus de décentralisation".
Cette proposition ne doit pas être exclusive d'autres thèmes qui pourraient être soumis par les groupes dans le cadre de la préparation de cet évènement.

Cette motion est recevable selon les statuts du Réseau mais ne fait pas l'objet d'un soutien du CA.

MOTION N°5
« POUR UNE VÉRITABLE REFONDATION
DU MOUVEMENT ANTINUCLEAIRE FRANÇAIS »

Motion proposée par A.V.E.N.I.R (84)
Avec le soutien de Collectif National Stop Mélox

Assemblée générale extraordinaire du réseau sortir du nucléaire - Dijon 31 janvier et 1er février 2015

Préambule
La loi dite de « transition énergétique » votée à l'assemblée nationale le 14 octobre 2014 a essentiellement conforté légalement la capacité de production du lobbye nucléaire français à hauteur de 63 GW.
Elle signe là l'échec total du mouvement antinucléaire français qui à force d'être torpillé, noyauté, abusé, trahi,….n'a pu recouvrer suffisamment de force pour parer à cette catastrophe finale.
La responsabilité de la gouvernance du RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE dans cet échec est énorme et se doit maintenant d'en répondre devant l'assemblée générale.
Alors que la lutte antinucléaire est parsemée d'embûches : oppositions politiques de tous bords, censures médiatiques, publics difficiles à convaincre dans un contexte où la conscience des élus est souvent abusée par un lobbye nucléaire prêt à toutes les perversions, etc ….. la gouvernance du Réseau se devait de mettre tout en oeuvre pour consolider afin de renforcer le mouvement antinucléaire dans son ensemble plutôt que de le diviser, monter une partie contre une autre, pis, organiser l'exclusion d'une partie au dépend d'une autre alors que la lutte antinucléaire avait besoin de toutes ses dimensions pour réussir .

Rappel des faits :
Avant l'Assemblée Générale cataclysmique de Janvier 2010, le RÉSEAU SORIR DUNUCLÉAIRE comptaient 470 groupes adhérents. Son audience médiatique était honorable, sa capacité à mobiliser les militants et sympathisants respectable.

La transparence du fonctionnement interne du Réseau (ex : la possibilité pour tout adhérent d'assister à un Conseil d'administration) assurait un degré certain de confiance et aussi une hausse croissante des dons jusqu'à atteindre plus d'un million d'euros.

L'effet traumatisant de cette de AG de Janvier 2010 a eu pour conséquences entr'autres :
- la rupture de la confiance,
- la démission de 150 groupes parmi les plus militants,
- la baisse de près de 200 000 euros de dons,
- la diminution importante de l'audience médiatique,
- la diminution puis la suppression d'actions militantes d'envergure nationale,…….

Les principales causes de ce cataclysme sont :
- l'emprise démesurée des groupes EELV sur le Réseau qui ont ainsi réussi à affaiblir la stratégie du Réseau en fonction de leurs objectifs politiciens,
- cette emprise ayant été facilitée par la coopération interne de plusieurs salariés qui ont outrepassé leurs fonctions afin d'orienter la stratégie du Réseau en faveur de la stratégie politicienne de EELV,
- la violation des règles d'éligibilité du Conseil d'Administration causée par une fausse grève préparée en amont par les 4 binômes minoritaires d'alors et certains salariés dits « politiques » parvenus à manipuler les autres,
- le recrutement abusif de salariés susceptibles de ne pas déranger, voir de faciliter les aspirations de la direction,
- le cumul des fonctions dans les mains d'un même directeur : directeur administratif, directeur

financier, directeur des ressources humaines,….
- etc,…

Depuis 4 années, nous assistons à un fonctionnement absolument délétère de la gouvernance du Réseau qui se rend coupable de nombreuses exactions :
- censures multiples de motions par le CA sur l'injonction du directeur,
- interdiction de diffuser les décisions du Conseil d'administration aux groupes adhérents, culture du secret,
- non-application des décisions importantes des différentes assemblées générales,
- falsifications de comptes-rendus des Conseils d'administration litigieux,
- torpillage de toutes les commissions où la gouvernance s'est vue mise en minorité et principalement de la commission Règlement intérieur et la commission Refondation,
- dysfonctionnement notoire de plusieurs autres commissions où les salariés ont pris le pouvoir en lieu et place des administrateurs (trices) comme par exemples : le comité gestion, la commission actions, la commission communication,
- le non fonctionnement total de certaines commissions comme la commission communication, rendant ainsi celle-ci totalement opaque,
- l'emprise de certains salariés sur le CA, exerçant pressions , manipulations, chantages, harcèlement, violences morales,….
- manque total de respect des administrateurs minoritaires et violations de leur statut,
- emprise des salariés sur le déroulement des AG visant à empêcher de s'exprimer les moindres critiques, créant ainsi un climat et une ambiance préjudiciables à son fonctionnement démocratique,
- manipulation organisée par les salariés et appuyée par plusieurs administrateurs afin de faire adopter par l'assemblée générale dernière la partie 4 du Règlement Intérieur concernant les salariés sans en dévoiler le contenu , afin de cacher les décisions prises par les salariés eux-mêmes en comité de gestion quant à l'augmentation de certains salaires et avantages, ….
- dissimulation de la réalité de la grille des salaires,
- fausses procédures de recrutement de salariés pressentis par avance,
- violation du statut puis évincement arbitraire d'une administratrice gênante en décembre 2013,
- non prise en compte de la candidature d'un binôme lors de l'AG de janvier 2014 pourtant déposé le 15 Octobre 2013, qui aurait risqué de mettre la majorité actuelle
en difficulté,
- etc,….

CECI NE PEUT PLUS DURER.
En raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se retrouve le RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE précédemment décrites,
Afin que le RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE retrouve tout simplement son HONNEUR,

Afin que le mouvement antinucléaire français se donne une chance de se retrouver, se dynamiser tout en respectant les différentes sensibilités, nous proposons de remettre toute l'organisation à plat afin de repartir sur des bases nettes, claires et propres, conditions nécessaires et indispensables pour rétablir la confiance,
Attendu que l'oeuvre majeure de la gouvernance actuelle du Réseau a été d'alimenter une bureaucratie qui consomme 98 % du budget ,
Attendu que cette bureaucratie a principalement concouru à dévoyer l'objectif premier du Réseau qui est de fédérer, dynamiser les luttes antinucléaires en France,

Nous demandons :
- la démission de l'ensemble des administrateurs et administratrices du Conseil d'Administration,
- l'élection d'un Conseil d'administration de transition dans l'attente de la convocation d'un congrès rassemblant tous les groupes militants du mouvement antinucléaire français dans le respect de leurs sensibilités dans un délai de 3 mois maximum,

- l'inscription dans les statuts de la « possibilité d'avoir recours à la convocation d'un congrès national ouvert à tous les groupes antinucléaires militants en France, membres adhérents du Réseau ou pas, dans l'objectif de dynamiser la lutte antinucléaire nationale avec possibilité de créer éventuellement une nouvelle structure fédérale plus adaptée»,
- la démission de l'ensemble des salariés sachant qu'ils ont pris conjointement une part de responsabilité importante dans le discrédit du Réseau et l'empêchement de ses actions d'envergure nationale, l'expérience ayant montré à l'évidence qu'il s'avère contreproductif (en termes d' actions militantes) de fonctionnariser des salariés à vie dans une structure militante,
- l'embauche de 5 salarié(e)s sur des critères prenant en compte en priorité leur expérience de militants de terrain d'un minimum de 3 années, afin d'assumer des fonctions nationales de base comme le secrétariat , la comptabilité, l'action juridique, la boutique et la communication nationale et internationale,
- la limitation des mandats des administrateurs (titulaires et suppléants confondus) à années non renouvelables, tout comme la limitation des contrats de salariés à 3 années également.
- la limitation des adhésions de partis politiques et syndicats à une adhésion nationale, à la condition qu'il soit clairement stipulé dans leurs statuts la volonté clairement exprimée de s'opposer au nucléaire,
- l'interdiction effective de tout représentant de parti politique ou syndicat de se présenter au conseil d'administration, quand bien même dissimulé sous une autre étiquette.

Phrase de synthèse soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire du réseau sortir du nucléaire du 31 janvier et 1er Février 2015 réunie à dijon :

En raison de circonstances exceptionnelles précédemment citées, l'assemblée générale extraordinaire décide :
- la démission de l'ensemble des administrateurs et administratrices du Conseil d'Administration du Réseau Sortir du Nucléaire,
- l'élection d'un Conseil d'administration de transition composée d'un minimum de 7 binômes dans l'attente de la convocation d'un congrès rassemblant tous les groupes militants du mouvement antinucléaire français dans le respect de leurs sensibilités dans un délai de 3 mois maximum,
- l'inscription dans les statuts de la « possibilité d'avoir recours à la convocation d'un congrès national ouvert à tous les groupes antinucléaires militants en France, membres adhérents du Réseau ou pas, dans l'objectif de dynamiser la lutte antinucléaire nationale avec possibilité de créer éventuellement une nouvelle structure fédérale plus adaptée »,
- la démission de l'ensemble des salariés sachant qu'ils ont pris conjointement une part de responsabilité importante dans le discrédit du Réseau et l'empêchement de ses actions d'envergure nationale, l'expérience ayant montré à l'évidence qu'il s'avère contreproductif (en termes d'actions militantes) de fonctionnariser des salariés à vie dans une structure militante,
- l'embauche de 5 salarié(e)s sur des critères prenant en compte en priorité leurs expériences de militants de terrain d'un minimum de 3 années afin d'assumer des fonctions nationales de base comme le secrétariat , la comptabilité, l'action juridique, la boutique et la communication nationale et internationale,
- la limitation des mandats des administrateurs (titulaires et suppléants confondus) à 3 années non renouvelables, tout comme la limitation des contrats de salariés à 3 années également,
- la limitation des adhésions de partis politiques et syndicats à une adhésion nationale, à la condition qu'il soit clairement stipulé dans leurs statuts la volonté clairement exprimée de s'opposer au nucléaire,
- l'interdiction effective de tout représentant de parti politique ou syndicat de se présenter au conseil d'administration, quand bien même dissimulé sous une autre dénomination.

Cette motion n°5 a reçu un vote d'irrecevabilité du CA.

Note d'éclairage du Conseil d'administration sur la motion :

Cette motion est irrecevable car les propositions présentées sont contraires aux statuts de l'association et au droit du travail.

Un temps d'assemblée générale extraordinaire ne peut donc pas être organisé pour demander aux représentants de groupes de voter cette motion et les modifications statutaires qui en découleraient.

Conformément à l'article 11.6-e du règlement intérieur de l'association : *"Toute motion jugée irrecevable par le CA est soumise en AG à un vote de recevabilité visant à confirmer ou infirmer l'avis du CA. Si une motion est déclarée irrecevable par un vote de l'AG, elle ne peut plus alors être débattue, ni mise au vote en l'état."*

MOTION N°6
« SOUTIEN AUX ZAD ET SOLIDARITE ENTRE LES MODES D'ACTIONS »

Motion proposée par le CA du Réseau "Sortir du nucléaire".

Avec le soutien du Groupe Brivadois Sortir du nucléaire, l'EODRA (association des élus lorrains et champardennais opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs), la Ruche de l'écologie, Rhône Alpes sans nucléaire, Oui à l'avenir, Sortir du nucléaire Yonne, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL).

Considérant :

- La multiplication des ZAD (Zone à défendre) et considérant le développement des occupations et réappropriations des territoires comme mode de lutte contre les grands projets inutiles imposés (GPII) ;
- L'intensité de la répression et des violences policières autour des ZAD, ayant conduit aux évènements tragiques survenus sur la ZAD du Testet ;
- Les grands projets inutiles que l'industrie nucléaire impose aux populations: projet CIGEO en Meuse/Haute-Marne, projet ITER à Cadarache, Laser Mégajoule en Gironde,etc. ;
- La possibilité que se développent dans les mois et à années à venir des ZAD autour de projets menés par l'industrie nucléaire ;
- Que, pour la réussite d'une lutte, une solidarité entre les différents acteurs qui la composent et entre les différents modes d'actions employés est nécessaire ;

Nous proposons que le Réseau « Sortir du nucléaire » se positionne clairement et soutienne les occupations sur les zones à défendre et s'engage à une solidarité avec les militants et habitants ayant choisi la réoccupation et la réappropriation d'un territoire comme mode de lutte contre les grands projets inutiles imposés.

> **Phrase de synthèse soumise au vote de l'AG :**
>
> ***Êtes-vous pour ou contre que le Réseau apporte son soutien aux occupations sur les zones à défendre et s'engage à une solidarité avec les militants et habitants ayant choisi la réoccupation et la réappropriation d'un territoire comme mode de lutte contre les grands projets inutiles imposés ?***